



Mon frère occupe le logement de mon père décédé

Par **dodie95**, le **29/07/2016** à **10:08**

bonjour

mon père vient de décéder il y a quelques jours. il louait un logement. mon frère a décidé d'occuper ce logement sans l'accord du bailleur.

malheureusement mes soeurs et moi avons peur que le bailleur nous réclame le loyer du à l'occupation de mon frère

de plus mon père avait mis un peu d'argent de coté que nous devons nous partager. tant que mon frère occupe le logement il nous est impossible de continuer les démarches auprès du notaire

risquons-nous quelque chose, du à l'occupation de mon frère? va-t-on nous réclamer les loyers? le bailleur peut-il prélever les loyers sur le compte de mon père?

Par **cocotte1003**, le **29/07/2016** à **10:23**

Bonjour, c'est à la succession de payer le loyer tant que le bien n'est pas déménagé avec le rendu des clés sauf si vous refusez la succession. Envoyez donc le préavis au bailleur, cordialement

Par **jos38**, le **29/07/2016** à **12:30**

bonjour. vous devez prévenir le bailleur que votre père est décédé. il peut relouer à votre frère qui sera obligé de payer un loyer. prévenez la banque de votre père. ses comptes seront bloqués et vous vous partagerez l'argent ensuite. le notaire n'est pas obligatoire s'il n'y a pas de bien